

**DÉCISION. MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE CONSULTATIVE  
D'AGGLOMÉRATION**

**EXPOSÉ**

Les instances du DISTRICT travaillent actuellement à la rédaction d'un projet stratégique pour l'agglomération nantaise.

L'importance du projet 2005 nous paraît nécessiter la consultation et l'association des forces vives de l'agglomération et nous amène à proposer la mise en place d'une Conférence consultative d'agglomération.

Cette instance consultative aurait comme objectif de permettre un dialogue direct avec les forces vives de notre agglomération, sans, bien sûr, interférer sur la prise de décision qui est de la seule autorité des élus.

Il apparaît à ce stade nécessaire de préciser que la structure de consultation ne remettrait pas en cause les concertations régulières et le partenariat avec les interlocuteurs naturels du District : Etat, autres collectivités territoriales, chambres consulaires ou organismes publics, associations.

Cette conférence, constituée comme le serait un éventuel Conseil Economique et Social d'agglomération, se réunirait d'ici l'été 1996 et remettrait un avis global sur les grandes orientations du développement de notre agglomération à l'horizon 2005.

Au terme de ce processus, au cours du dernier trimestre 1996, les instances du District auraient à tirer le bilan de cette expérience et à décider éventuellement de sa pérennisation par l'installation d'un Conseil Economique et social d'agglomération. Il y aurait alors lieu d'en préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement.

**LE CONSEIL DÉLIBÈRE,  
et à l'unanimité des votants (6 abstentions)**

1°) Décide la création d'une Conférence Consultative d'Agglomération pour l'examen du « projet 2005 » ;

2°) Dit que sa composition sera la suivante :

- 14 représentants des organismes et activités à caractère économique (entreprises et activités professionnelles non salariées),
- 14 représentants des organismes à caractère social (syndicats de salariés),
- 35 représentants des organismes à caractère familial, éducatif, scientifique, culturel et sportif, partenaires naturels du District dans les grands champs de compétence de notre structure de coopération intercommunale : transports – déplacements, environnement – cadre de vie, développement économique – aménagement du territoire, formation – ressources humaines, habitat, solidarité

- 7 personnalités qualifiées.

et qu'elle sera définitivement arrêtée lors de la réunion du Bureau du 3 mai 1996.

3°) Charge le Président de la convoquer et d'organiser le déroulement des séances qui se tiendront durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 1996 ;

Nantes, le 29 mars 1996

Le Président du DISTRICT  
de l'Agglomération Nantaise  
Député-Maire de Nantes

Jean-Marc AYRAULT